



# GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2281

*Signataire : Pierre Nicollier*

*Date de dépôt : 18 novembre 2025*

## Question écrite urgente

**SPC dans le canton de Genève : modifications de 2021 en place ?**

Depuis 2021, le calcul de la prestation complémentaire a évolué. Les personnes vivant dans un home reçoivent un paiement pour les journées effectivement facturées par le home. Auparavant, les PC périodiques étaient versées pour un mois entier, même si l'assuré n'avait séjourné qu'une partie du mois dans le home.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette règle est en vigueur à Genève ; or, certains exemples nous montrent des montants encore calculés au mois en 2025. Dans ces cas, il existe une possibilité de double paiement et il s'agit d'une perte pour le canton.

Mes questions adressées au Conseil d'Etat sont donc les suivantes :

- Quel est le pourcentage de paiements calculés au jour et non au mois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ? Et quel est le nombre absolu de bénéficiaires qui ont reçu un paiement au mois et non au jour ?***
- Combien de jours ont été payés à double ?***
- Le cas échéant, à combien se monte le coût additionnel assumé par le canton ?***

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.